

Délibération sur le Plan Air Energie Climat, adoptée le 17 septembre 2015 par le Conseil municipal à l'unanimité

« La Commune d'Eybens adhère au Plan Climat de l'agglomération grenobloise depuis 2006. Ainsi, le Conseil municipal d'Eybens s'est engagé à plusieurs reprises par délibérations pour chaque nouvelle version du Plan Climat (2006 ; 2010).

« Lors du bilan énergie de l'année 2013 établi par l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) dans le cadre du Conseil en Énergie Partagée, les résultats chiffrés du suivi du Plan Air Climat étaient les suivants :

- consommations en énergie : -11,2 % par rapport à 2005 (engagements 2014-2005 : -10 %),
- baisse des émissions de CO₂ : -14,5 % par rapport à 2005 (engagements 2014-2005 : - 11 %),
- part de l'énergie renouvelable : négligeable (engagements 2014-2005 : 0,04 % de la consommation énergétique globale).

« Désormais baptisée "Plan Air Énergie Climat", cette démarche volontaire à l'échelle de la métropole grenobloise a pour objectif de répondre aux enjeux globaux de l'énergie et du climat et à l'enjeu local de l'amélioration de la qualité de l'air, avec des ambitions affirmées et partagées par les acteurs du territoire.

« Le nouveau "Plan Air Énergie Climat" métropolitain fixe, pour chacun de ses partenaires, de nombreux objectifs selon plusieurs horizons : 2020, 2030 et 2050 :

À l'horizon 2020 :

- diminuer de 35 % les émissions de gaz à effet de serre,
- diminuer de 30 % les consommations d'énergie par habitant,
- atteindre une production d'énergie renouvelable sur le territoire de 20 % par rapport à la consommation énergétique totale,
- réduire de 40 % les émissions de PM10 (particules en suspension dont le diamètre est de moins de 10 micromètres),
- réduire de 40 % les émissions de NOx (oxyde d'azote),

À l'horizon 2030 :

- diminuer de 50 % les émissions de gaz à effet de serre,
- diminuer de 40 % les consommations d'énergie par habitant,
- atteindre une production d'énergie renouvelable sur le territoire de 30 % par rapport à la consommation énergétique totale,

À l'horizon 2050 :

- diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre,
- diviser par deux les consommations d'énergie.

Le tableau suivant rappelle les objectifs chiffrés pour les 3 horizons concernés, 2020, 2030 et 2050 :

	A l'horizon 2020	A l'horizon 2030	A l'horizon 2050
Émission GES (gaz à effets de serre)	- 35 %	- 50 %	- 75 %
Consommation d'énergie	- 30 %	- 40 %	- 50 %
Production d'énergie renouvelable (part de la production locale dans la consommation du territoire)	20 %	30 %	-
Émissions PM10	- 40 %	-	-
Émissions NOx	- 65 %	-	-

« Pour atteindre ces objectifs, le « Plan Air Énergie Climat » est structuré autour de 6 axes d'actions :

- Axe 1 : aménager le territoire pour consommer moins et s'adapter au changement climatique,

- Axe 2 : diminuer la dépendance de l'habitat aux énergies fossiles en améliorant la qualité thermique des logements,
- Axe 3 : se déplacer plus sobrement en préservant la qualité de l'air,
- Axe 4 : consommer et produire localement en limitant l'impact sur l'environnement,
- Axe 5 : réduire l'impact du patrimoine et des services,
- Axe 6 : mobiliser les acteurs pour construire ensemble la transition énergétique.

« Dans ce cadre, et pour la période 2015-2020, le signataire de la charte du Plan Air Énergie Climat s'engage à franchir une ou plusieurs des étapes suivantes :

- Phase 1 : « J'adhère au Plan Air Énergie Climat »,
- Phase 2 : « J'adhère et j'agis »,
- Phase 3 : « J'adhère, j'agis et je me fixe des objectifs quantifiés pour 2020 ».

« La présente délibération porte sur la phase 1 « J'adhère au Plan Air Énergie Climat » et la phase 2 « J'adhère et j'agis ».

« Concernant la phase 1 « J'adhère au Plan Air Énergie Climat », la Commune d'Eybens devient acteur du Plan Air Énergie Climat et s'engage à :

- prendre en compte le critère "émissions de gaz à effet de serre" et "émissions de polluants atmosphériques locaux" (notamment les particules en suspension PM10 et les oxydes d'azote NOx) dans l'ensemble des décisions,
- inscrire son activité dans le projet de territoire de la Métropole pour 2020,
- nommer un référent "plan air énergie climat" (à Eybens, le chef de projet "transition écologique"),
- participer au forum semestriel et partager ses expériences,
- reporter annuellement ses actions dans la fiche de suivi de l'Extranet et la partager en interne (Conseil municipal),
- impliquer son personnel dans la démarche (formation, sensibilisation),
- promouvoir le plan "Air Énergie Climat" auprès de ses partenaires (habitants, clients,...).

« Les diverses actions de la phase 2 "J'adhère et j'agis" peuvent être déclinées de la sorte selon les 6 différents axes :

Axe 1 : aménager le territoire pour consommer moins et s'adapter au changement climatique :

- Lutter contre les îlots de chaleur urbain en limitant les surfaces minérales sombres et en augmentant la présence végétale (espaces publics et bâtiments),
- Intégrer les objectifs du plan "Air Énergie Climat" dans tous les documents de planification urbaine notamment le PLU (Plan Local d'Urbanisme) actuel et le PLUi futur (Plan Local d'Urbanisme intercommunal),
- Renforcer la présence de l'eau tout en veillant à la préservation de la ressource,
- Limiter l'imperméabilisation des sols.

Axe 2 : diminuer la dépendance de l'habitat aux énergies fossiles en améliorant la qualité thermique des logements :

- Participer à la prochaine campagne Mur Mur 2 de la Métro visant l'amélioration thermique des immeubles collectifs privés d'habitation.

Axe 3 : se déplacer plus sobrement en préservant la qualité de l'air :

- Maîtriser le nombre de véhicules dans le parc communal,
- Développer la flotte de véhicules propres (gaz naturel de ville et électrique),
- Diminuer les consommations de carburant par kilomètre parcouru et les émissions de polluants atmosphériques de la flotte de véhicules communaux,
- Maintenir un effectif important de vélos à la disposition des agents,
- Optimiser les déplacements professionnels en transports collectifs (bus, tramway, train),
- Favoriser le covoiturage des agents dans le cadre de leurs trajets domicile -travail,
- Inciter les agents communaux à utiliser les voiturages en autopartage présents ou à venir sur le territoire communal,
- Poursuivre avec la Métro le développement des modes doux ainsi que la densification du maillage du réseau des pistes cyclo-piétonnes, les zones 30 et les zones de partage (ou de rencontre), les contre-sens cyclables...

Axe 4 : consommer et produire localement en limitant l'impact sur l'environnement :

- Intégrer l'environnement dans les critères d'achat de produits,
- Assurer le tri et la valorisation de produits locaux et d'origine biologique (pour la restauration scolaire),
- Favoriser les produits issus des cycles courts : productions locales, paniers fermiers, AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne),
- Inciter les administrés Eybinois à fréquenter les commerces de proximité pour limiter les déplacements,
- Poursuivre les actions favorisant la réutilisation des objets de consommation (ressourcerie de la déchetterie d'Eybens avec la Métro, le Magasin pour rien, etc.),
- Éviter la production de déchets.

Axe 5 : réduire l'impact du patrimoine et des services :

- Améliorer la performance énergétique des bâtiments existants en visant l'efficacité énergétique à chaque nouvelle décision de travaux (vitrage, isolation, éclairage,...) afin de viser le niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation) compatible. La préservation d'une bonne qualité de l'air intérieur doit être un objectif intégré à cette démarche,
- Construire des bâtiments tertiaires neufs respectueux de la qualité de l'air intérieur et en cherchant à atteindre une performance correspondant aux labels existants : bâtiments passifs, bâtiments à énergie positive,
- Rénover des bâtiments anciens au niveau "Bâtiments Basse Consommation" en veillant à la préservation de la qualité de l'air intérieur,
- S'engager dans le suivi énergétique des consommations du patrimoine communal dans le cadre du Conseil en Énergie Partagée avec l'ALEC,
- Intégrer les critères d'énergie grise et de matériaux locaux dans les projets de construction et de rénovation,
- Optimiser le recours à la climatisation,
- Favoriser le développement des énergies renouvelables,
- Améliorer l'efficacité de l'éclairage public (réduction ou extinction la nuit, mise en place d'horloges, d'ampoules led,...) et des feux tricolores,
- Appliquer le principe de sobriété énergétique pour le chauffage des bâtiments (adapter les températures et les plannings : Gestion Télématique Centralisée -GTC),
- Paramétrer les usages de l'électricité (éclairage, bureautique, veilles, etc.) dans les bâtiments,
- Poursuivre l'adaptation de la gestion des espaces verts aux enjeux environnementaux actuels : gestion raisonnée et différenciée, développement de plantes vivaces, maîtrise de l'eau d'arrosage, augmentation de prairies de fauche, suppression des produits phytosanitaires...

Axe 6 : mobiliser les acteurs pour construire ensemble la transition énergétique :

- le public : les administrés, associations, scolaires, usagers des services publics... à travers les actions des Défis des Familles à Énergie Positive et Écoles à Énergie Positive (ALEC), les animations compostage de la Métro, le concours des jardins et balcons fleuris organisé par la Ville, les actions autour de la Semaine européenne du développement durable...
- les élus et les agents de la commune à travers des sensibilisations aux éco-gestes.

« L'engagement de la Commune d'Eybens à travers la phase 1 d'adhésion au nouveau plan "Air Énergie Climat" et la phase 2 d'actions se concrétisera par la signature prochaine d'une première version de la charte avant de passer à la phase suivante n°3 : "J'adhère, j'agis et je me fixe des objectifs quantifiés pour 2020".

« Le Conseil municipal décide :

- d'adhérer au nouveau Plan Air Énergie Climat pour la période 2015/2020 (phases 1 et 2),
- d'approuver la nouvelle charte du Plan Air Énergie Climat,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif au plan "Air Énergie Climat",
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget. »